

BILAN – ACTIF

Designation de l'entrepriseA P M - SIREN : 790326193									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12									



2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise					A P M - SIREN : 790326193		Néant ☐		
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :						)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC		
	Réserve légale (3)							DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG		
	Report à nouveau							DH	1 937 314
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	156 494
	Subventions d'investissement							DJ	
	Provisions réglementées							DK	
	TOTAL (I)							DL	2 097 108
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs							DM
Avances conditionnées							DN		
TOTAL (II)							DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques							DP	
	Provisions pour charges							DQ	
	TOTAL (III)							DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles							DS	
	Autres emprunts obligataires							DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	276
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV	1 239	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	135 616
	Dettes fiscales et sociales							DY	32 862
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ	
	Instrument financier à terme							D1	
	Autres dettes							EA	160 437
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB	
TOTAL (IV)							EC	330 430	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation							ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)							EE	2 427 538	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital						1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C		
			- Écart de réévaluation libre				1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme						EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						EG	330 431
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						EH	



3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise : A P M - SIREN : 790326193						Néant ☐		
						Exercice N		
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC	
	Production vendue - biens		FD		FE		FF	
	Production vendue - services		FG	2 568 115	FH		FI	2 568 115
	Chiffre d'affaires nets		FJ	2 568 115	FK		FL	2 568 115
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 568 115
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	1 138 453
	Variation de stocks (marchandises)						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	720 077
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	23 193
	Salaires et traitements						FY	323 012
	Cotisations sociales (10)						FZ	145 242
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	14 905
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	
	Autres charges (12)						GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2 364 882
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	203 233	
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	203 233	



4.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : [A P M - SIREN : 790326193]				Néant ☐	
				Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)				HD	
Charges exceptionnelles (VIII)				HH	241
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	- 241
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	46 498
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	2 568 115
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 411 621
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	156 494
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				1G	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A8	
dont cotisations facultatives Madelin	A10		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	



5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS	8 400	KT		KU	-8 400	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers									KV		KW		KX		
		Matériel de transport									KY	267 874	KZ		LA	-267 874	
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	1 113	LC		LD	-1 113	
		Emballages récupérables et divers									LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ		
Avances et acomptes										LK		LL		LM			
									TOTAL III	LN	277 387	LO		LP	-277 387		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T		
	Autres participations										8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	2 100	1U		1V	-2 100	
										TOTAL IV	LQ	2 100	LR		LS	-2 100	
Total général (I + II + III + IV)										ØG	279 487	ØH		ØJ	-279 487		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	8 400		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	0		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	0		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		
Avances et acomptes										NC		ND		NE			
									TOTAL III	IY		NG		NH	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	0	
										TOTAL IV	I3		NJ		NK	0	
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	0		



5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A P M						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							



6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	5 495	QA	2 906	QB		QC	8 401		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH	132 166	QI	6 000	QJ		QK	138 166		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	32 633	QM	6 000	QN		QO	38 633		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU	170 294	QV	14 906	QW		QX	185 200		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	170 294	ØP	14 906	ØQ		ØR	185 200		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			



7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

certifié conforme
par le PRESIDENT

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice



8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES						MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
								1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)						UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières						UT	2 100	UV	2 100	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux						VA	1 141 602	1 141 602				
		Autres créances clients						UX						
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1	0						
		Personnel et comptes rattachés						UY	0					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ	3 244	3 244				
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices						VM	0				
			Taxe sur la valeur ajoutée						VB	311 314	311 314			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN					
			Divers						VP	15 212	15 212			
		Groupe et associés (2)						VC	0					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR	122 631	122 631				
		Charges constatées d'avance						VS						
TOTAUX								VT	1 596 103	VU	1 596 103	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice					VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans			
						1	2		3		4			
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine	VG									
				à plus d'1 an à l'origine	VH	276	276							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	135 616	135 616								
Personnel et comptes rattachés				8C	5 758	5 758								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 237	1 237								
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices	8E	4 209	4 209							
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 091	8 091							
				Obligations cautionnées	VX									
				Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 568	13 568							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0									
Groupe et associés (2)				VI	1 239	1 239								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	160 437	160 437								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX					VY	330 431	VZ	330 431						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK									



9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [A P M]				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐				
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le [31/12/2025]			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	156 494		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY			
	Impôt sur les sociétés									I7	46 498		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8			
				- imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW		WQ		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
TOTAL I										WR	202 992		
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.											WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.											WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
				- imposées au taux de 0 %						WH			
				- imposées au taux de 19 %						WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW			
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY		
	Majoration d'amortissement										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF		
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH				XG			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
TOTAL II										XH			
III - RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	202 992						
				Déficit (II-I)					XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	202 992		XO				

certifié conforme
par le PRESIDENT

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	



10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				



11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>										Néant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	1 701 109		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB			
										- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	236 205			Dividendes				ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions				ZF			
	Total I			ØF	1 937 314			Report à nouveau				ZG	1 937 314		
										Total II		ZH	1 937 314		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	613 734	205 525	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	8 795	28 565	
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	17 364	4 553	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	80 184	80 287	
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)										ZJ	720 077	318 930		
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW		2 014	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	23 193	24 297	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	23 193	26 311	
TVA	Montant de la TVA collectée										YY				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ				
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK				
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI										ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK			Plus values à 0%		JL	
						Plus values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN			Plus values à 0%		JO	
						Plus values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH			N° SIRET société mère		JJ		
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)												JT	202 992	



12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

certifié conforme
par le PRESIDENT

 Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]



14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A P M</u>					Néant ☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %
1		2		3		4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					



15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			



16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A P M</u>				Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	11
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	11
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 568 115
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Total 1				OX	2 568 115
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	1 138 453
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	711 282
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	1 849 735
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 718 380
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	718 380
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 568 115
Effectifs au sens de la CVAE				EY	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY - GZ	du	<u>01/01/2025</u>	au <u>31/12/2025</u>
Date de cessation				HR	



A P M

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 €
8 AVENUE TURGOT, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
RCS de BOBIGNY B 790 326 193

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2025

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 16/06/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 156 494 €**

De la manière suivante :

Affectation de 156 494 € au compte Report à Nouveau.  
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 2 093 808 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**